



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt quatre, le 26 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

**Secrétaire de séance : Jill GAUCHER**

**ORDRE DU JOUR**

| <b>N°</b>  | <b>Libellé</b>   | <b>Rapporteur</b> |
|------------|--|-------------------|
| <b>138</b> | Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal  | La Maire          |
| <b>139</b> | Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 25 juin 2024  | La Maire          |
| <b>140</b> | Finances – Budget principal de la Ville – Exercice 2024 - Décision modificative n°2 et reprise de provisions   | La Maire          |
| <b>141</b> | Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Créations et révisions des AP/CP  | La Maire          |
| <b>142</b> | Finances – Budget principal de la Ville – Remboursement de l'avance perçue par la Ville de Vierzon en qualité d'autorité organisatrice de mobilité (AOM) | La Maire          |
| <b>143</b> | Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Fongibilité des crédits   | La Maire          |
| <b>144</b> | SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2023  | Franck MICHOUX    |
| <b>145</b> | SEM.VIE – Bâtiment B9 – DGFIP – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2023           | Franck MICHOUX    |
| <b>146</b> | SEM.VIE – Équipement cinématographique – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d'activité pour l'exercice 2023   | Franck MICHOUX    |

| <b>N°</b>  | <b>Libellé</b>  | <b>Rapporteur</b> |
|------------|---|-------------------|
| <b>147</b> | Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2023   | Jill GAUCHER      |
| <b>148</b> | Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées – Année 2023                       | Jill GAUCHER      |
| <b>149</b> | Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Transfert de compétence eau- assainissement à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry   | Jill GAUCHER      |
| <b>150</b> | Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Clôture de la Régie municipale de l'eau et de l'assainissement à autonomie financière   | Jill GAUCHER      |
| <b>151</b> | Services au public – Délégation de service public des réseaux de chaleur urbain – Acceptation de l'offre et autorisation à signer le contrat  | Jill GAUCHER      |
| <b>152</b> | Services publics – Repas fournis par la Ville de Vierzon – Convention de prestation passée entre la Ville de Vierzon et la Commune de Méry sur Cher   | Jill GAUCHER      |
| <b>153</b> | Services au public – Fixation du tarif des transports pour les abonnés collégiens et lycéens  | Jill GAUCHER      |
| <b>154</b> | Direction Générale – Action Cœur de Ville – Autorisation de signature d'une signature à venir entre la Banque des Territoires, la SNCF et la Ville de Vierzon   | Franck MICHOUX    |
| <b>155</b> | Foncier – Cession de l'immeuble sis 20 avenue Pierre Sépard occupé par La Maison de Célestin à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – Parcelles cadastrées sections DK 283 et 338              | Franck MICHOUX    |
| <b>156</b> | Foncier – Cession de l'Espace Bas de Grange à l'association IMANIS – Parcelle cadastrée DL 424 – 16 rue du Bas de Grange  | Franck MICHOUX    |
| <b>157</b> | Foncier – Classement dans le domaine public communal de la voirie des parcelles cadastrées CH 171, BD 368, 423, 259, 241, 419 et 421 constituant l'emprise de la route René DUMONT (ZAC du Vieux Domaine) | Franck MICHOUX    |
| <b>158</b> | Foncier – Classement dans le domaine public communal de la voirie de diverses parcelles constituant des emprises de voirie – Divers secteurs de la commune  | Franck MICHOUX    |
| <b>159</b> | Foncier – Débat sur le PADD du PLUIH  | Franck MICHOUX    |
| <b>160</b> | Culture – Théâtre Mac-Nab – Contrat de parrainage entre la Ville et la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone   | Mélanie CHAUVET   |
| <b>161</b> | Culture – Théâtre Mac-Nab – Approbation du renouvellement de l'affiliation auprès du Centre National de la Musique  | Mélanie CHAUVET   |

| N°  | Libellé   | Rapporteur       |
|-----|---|------------------|
| 162 | Culture – Théâtre Mac-Nab – Approbation du renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle   | Mélanie CHAUVET  |
| 163 | Culture – Théâtre Mac-Nab – Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Orgues du Pays de Vierzon   | Mélanie CHAUVET  |
| 164 | Enfance – Autorisation de signature avenant prestation de service – Accueil du jeune enfant – Bonus territoire  | Toufik DRIF      |
| 165 | Affaires Scolaires – École inclusive – Mise en œuvre de la loi n°2024-475 du 27 mai 2024 – Convention passée entre la Ville et l'État au titre de l'année scolaire 2024-2025  | Toufik DRIF      |
| 166 | Ressources Humaines – Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et fixation de la participation employeur | Solange MION     |
| 167 | Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs   | Solange MION     |
| 168 | Sports – Attribution de subvention exceptionnelle de fonctionnement 2024 et attribution de subvention d'investissement à diverses associations sportives  | Wendelin KIM     |
| 169 | Vœu sur l'indemnisation des enfants porteurs de handicap sur le temps scolaire et périscolaire  | Toufik DRIF      |
| 170 | Solidarité internationale – Tempête en Pologne – Septembre 2024   | Fabien BERNAGOUT |

## **DEL24/159 – FONCIER – DÉBAT SUR LE PADD DU PLUIH**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ

*(donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

3 absents : *M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

## **DEL24/151 – SERVICES AU PUBLIC – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN – ACCEPTATION DE L'OFFRE ET AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le choix de l'entreprise Engie solutions , constituant une société dédiée à l'exploitation du contrat, en tant que concessionnaire du service public pour la création, l'entretien et la maintenance du réseau de chaleur urbaine de la Ville de Vierzon, le transport, la distribution et la commercialisation du réseau de chaleur urbaine sur le territoire de Vierzon
- d'approuver les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toutes les mesures pour la finalisation de la procédure avec le candidat retenu,
- d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat de concession de service public avec le candidat retenu.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 abstention : *M. LATESSA*

1 abstention par mandat : *M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA)*

4 absents : *Mme KAOUES, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

## **DEL24/138– ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**La Maire**

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC24/46 – Direction Générale – Conventions pour la mise à disposition de locaux au profit des associations « Les Fourmis », le café associatif « Café O’Berry » et « Énergie citoyenne en Pays de VIERZON »,
  
- DEC24/47 – Direction Générale – Demande de subvention – Contrat Ville centre avec le Département du Cher – Réhabilitation de l’école élémentaire du Colombier et du bâtiment péri-scolaire,
  
- DEC24/48 – Finances – Location d’un local sis 5 rue du Souvenir Français – Bail passé avec la SA d’HLM France,
  
- DEC24/49 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence nationale du sport – Programme RUGBY – HÉRITAGE 2023 – Remplacement d’éclairage existant par un système LED – Stade Robert Barran – Vierzon,
  
- DEC24/50 – Le Not’île - Convention d’occupation temporaire de La Décale par la compagnie Assemble,
  
- DEC24/51 – Culture – Convention d’occupation temporaire du tiers-lieu culturel situé au 11 rue de la Gaucherie,
  
- DEC24/52 – Théâtre Mac-Nab – Convention d’occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par la Caisse Locale du Crédit Agricole Centre Loire,
  
- DEC24/53 – Théâtre Mac-Nab – Convention d’occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l’association Les Trois Coups,
  
- DEC24/54 – Théâtre Mac-Nab – Convention d’occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l’Académie Musicale du Cher,
  
- DEC24/55 – Théâtre Mac-Nab – Convention d’occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l’association Puzzle Centre pour la saison 2024-2025,
  
- DEC24/56 – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la compagnie La Trotteuse pour le spectacle Western,
  
- DEC24/57 – Théâtre Mac-Nab – Convention d’occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l’association La palette du monde,
  
- DEC24/58 – Théâtre Mac-Nab – Convention de partenariat culturel 2025 entre la Ville et le Conseil Départemental – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
  
- DEC24/59 – Théâtre Mac-Nab – Convention de partenariat culturel 2024-2025 entre la Ville et le Conseil Régional du Centre Val de Loire– Demande de subvention,
  
- DEC24/60 – Théâtre Mac-Nab – Renouvellement d’adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP),
  
- DEC24/61 – Théâtre Mac-Nab – Renouvellement d’adhésion à Scèn’O Centre,

- DEC24/62 – Théâtre Mac-Nab – Convention de mécénat dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025,
- DEC24/63 – Police municipale – Dissolution de la régie de recettes,
- DEC24/64 – Foncier – Installation d'un kiosque à pizzas – Mise à disposition d'une portion de la parcelle communale AD 141 – Avenue Édouard Vaillant,
- DEC24/65 – Foncier – Installation d'un kiosque à pizzas – Mise à disposition d'une portion de la parcelle communale CL 353 – Route de Bellon,
- DEC24/66 – Finances – Assurances – Acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- DEC24/67 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL – Sécurisation des espaces publics – Agrandissement du système de vidéo protection sur le territoire de la Commune de Vierzon,
- DEC24/68 – Finances – Renouvellement de l'adhésion au Comité de Défense de la ligne SNCF Vierzon – Bourges - Saincaize – Année 2024,
- DEC24/69 – Culture – Micro-Folie – Renouvellement de l'adhésion au réseau Micro-Folie pour l'année 2024,
- DEC24/70 – État-Civil – Citoyenneté – Rétrocession de la concession de 30 ans appartenant à Madame Michèle BOUET née LEMOINE,
- DEC24/71 – Direction générale – Attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « La Librairie le grand Meaulnes »,
- DEC24/72 – Direction générale – Attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité « Nuage Beauty »,

et la liste des marchés.

## **DEL24/139 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 25 juin 2024.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.*

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

## **DEL24/140 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 ET REPRISE DE PROVISIONS**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget principal de la Ville et les reprises de provision, de l'exercice 2024.

### **ADOPTÉ PAR :**

18 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET,

7 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX),

1 voix Contre : Mme GRISON.

2 abstentions : Mme CHANGEUX, M. LATESSA.

2 abstentions par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

## **DEL24/141 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 voix Contre : Mme GRISON.

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/142 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE PERÇUE PAR LA VILLE DE VIERZON EN QUALITÉ D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE MOBILITÉ (AOM)**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à une correction d'erreur sur exercice antérieur conformément à l'avis du Service de Gestion Comptable de Vierzon en mouvementant le compte 1068,
- cette opération s'enregistre donc en situation nette par opération d'ordre non budgétaire.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/143 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

- d'autoriser la Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

#### **DEL24/144 – SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2023**

##### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

#### **DEL24/145 – SEM.VIE – BÂTIMENT B9 – DGFIP – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2023**

## La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activité du bâtiment B9 - DGFIP pour l'exercice 2023.

### ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

## **DEL24/146 – SEM.VIE – ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2023**

## La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités de l'équipement cinématographique pour l'exercice 2023.

### ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

## **DEL24/147 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, pour l'exercice 2023.

Il sera ensuite mis à la disposition du public.

**ADOPTÉ PAR :**

20 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/148 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées, pour l'exercice 2023.

Il sera ensuite mis à la disposition du public.

**ADOPTÉ PAR :**

20 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : *Mme GRISON*

5 absents : *Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

## **DEL24/149 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU – ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE VIERZON – SOLOGNE-BERRY**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 Septembre 2026 (Del24/XXX° ) qui acte le transfert de la compétence eau potable/assainissement à compter du 01 janvier 2025
- d'acter le transfert de compétence Eau et Assainissement à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- de dire que la compétence Eau et Assainissement était exercée par la Ville par une régie municipale avec autonomie financière,
- de dire que la compétence Eau et Assainissement exercée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry sera exercée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous forme d'une régie intercommunale avec autonomie financière,
- de dire que le service Eau et Assainissement appelé « Réavie » est composé de 9 ETP (équivalent temps plein), le descriptif des postes est dans la fiche d'impact et que l'ensemble des postes est transféré à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- de dire que le service intercommunal continuera à être hébergé dans les locaux de la Mairie de Vierzon, les conditions de leur hébergement seront actées dans une convention ad hoc,
- de dire que l'organisation et les conditions de travail des personnels transférés seront sous la responsabilité du Directeur Général de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de dire que l'ensemble des matériels (mobilier, matériel informatique et logiciel) sont transférés à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de dire que l'ensemble du réseau de distribution d'eau ( réseau, usine de production d'eau, châteaux d'eau et ouvrages annexes) seront mis à disposition de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
- de dire que le réseau de collecte et traitement des eaux usées (réseau, station d'épuration et ouvrages annexes) seront mis à disposition de la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry »
- de dire que les marchés en cours seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de dire qu'à l'arrêt des comptes, les résultats seront transférés à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

- de veiller à ce que les choix politiques qui ont guidé la municipalisation de l'eau en 2010 puissent perdurer au sein de la Communauté de Communes.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/150 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CLÔTURE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À AUTONOMIE FINANCIÈRE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la clôture de la régie municipale de l'eau et de l'assainissement à autonomie financière au 31 décembre 2024,

- de dire que Madame la Maire, ordonnateur accrédité auprès du comptable, est chargée de préparer le compte administratif de la structure, qu'elle adressera au Préfet du Département du Cher, qui arrêtera les comptes.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/152 – SERVICES AU PUBLIC – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATION PASSÉE ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNE DE MÉRY-SUR-CHER**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'établir les tarifs comme suit :
  - 4,00 € TTC par repas
- d'autoriser la maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/153 – SERVICES AU PUBLIC – FIXATION DU TARIF DES TRANSPORTS POUR LES ABONNÉS COLLÉGIENS ET LYCÉENS**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer la participation de la commune à l'abonnement des collégiens et des lycéens domiciliés sur Vierzon, sans condition de distance domicile-établissement scolaire, comme suit :
  - 50 € pour un abonnement annuel,
  - 5 € pour un abonnement mensuel dans la mesure de 10 mois d'abonnement.
- d'autoriser la Maire à signer la convention de gestion à établir avec le Vib.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme

*RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

5 absents : *Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

**DEL24/154 – DIRECTION GÉNÉRALE – ACTION CŒUR DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION À VENIR ENTRE LA BANQUE DES TERRITOIRES , LA SNCF ET LA VILLE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d’autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Banque des Territoires, la SNCF et la Ville.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.*

9 voix Pour par mandat : *M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

5 absents : *Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

**DEL24/155 – FONCIER – CESSION DE L’IMMEUBLE SIS 20 AVENUE PIERRE SEMARD, OCCUPE PAR « LA MAISON DE CELESTIN », À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY (PARCELLES CADASTREES SECTION DK 283 ET 338)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder le bien susvisé, 20 avenue Pierre Sémard, à Vierzon, composé des parcelles cadastrées section DK n° 283, pour une contenance de 359 m<sup>2</sup>, et DK n° 338, pour une contenance de 277 m<sup>2</sup>, à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, au prix de 200 000 €,
- de désigner la Maire pour recevoir l’acte administratif à venir et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué, pour représenter la commune et signer l’acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l’exercice.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/156 – FONCIER - CESSION DE L'ESPACE BAS DE GRANGE À L'ASSOCIATION IMANIS – PARCELLE DL 424 – 16 RUE DU BAS DE GRANGE**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à l'association IMANIS Centre Val de Loire, ou toute personne morale s'y substituant, l'immeuble sis 16 rue du Bas de Grange, à Vierzon, cadastré DL 424, au prix net vendeur de 100 000 €,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir, et tous les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/157 – FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DES PARCELLES CADASTRÉES CH 171, BD 368, 423, 259, 241, 419 ET 421 CONSTITUANT L'EMPRISE DE LA ROUTE RENÉ DUMONT (ZAC DU VIEUX DOMAINE)**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la voirie des parcelles privées non bâties constituant l'emprise de la route René Dumont (ZAC du Vieux Domaine) cadastrées section CH 171, BD 368, 423, 259, 241, 419 et 421,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/158 – FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES CONSTITUANT DES EMPRISES DE VOIRIE – DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées non bâties constituant tout ou partie de l'emprise des voies ci-après énumérées :
- section DE numéro 677 (rue Barbès),
- section CZ numéros 447, 470, 478 et 466 (chemin de Bois Marteau),
- section BW numéro 564 (rue de la Bidauderie),
- section CX numéros 348, 351, 352, 355 et 253 (rue Charles Hurvoy - angle rue Jean Baptiste Clément),
- section CD numéro 709 (rue Raspail),
- section BS numéro 321 et 323 (chemin du Briou),
- section BS numéro 283 (rue Félix Pyat - angle chemin du Champ des Renards),
- section BL numéros 282, 271, 272, 276, 278, 280 et 253 (rue de la Plaisance),
- section DK numéro 118 (place Gabriel Péry),
- section DS numéro 270 (rue Anatole France - angle petite rue Anatole France),
- section BC 80 et 81 numéro (la route de Bellon),

- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil Municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/160 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE**

#### **Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le contrat de parrainage passée entre la Ville et la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour le versement d'une somme de 13 000 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/161 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L’AFFILIATION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la demande de renouvellement de l'affiliation auprès du Centre National de la Musique

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/162 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA LICENCE D’ENTREPRENEUR DE SPECTACLE**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles selon le régime simplifié de déclaration pour le Théâtre Mac-Nab et les Estivales du Canal se déroulant Jardins de l'abbaye.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/163 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À L’ASSOCIATION LES AMIS DES ORGUES DU PAYS DE VIERZON**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention à l'association Les amis des orgues du Pays de Vierzon d'un montant de 500 euros,
- d'imputer la dépense sur le budget annexe du Théâtre Mac-Nab.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

**DEL24/164 – ENFANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT PRESTATION DE SERVICE – ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – BONUS TERRITOIRE**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant majorant le Bonus Territoire pour l'accueil du jeune enfant,
- de dire que le montant de ce bonus « 104 500 € » servira à financer la part Ville du Centre social Tunnel Château,
- de dire que le versement de ce bonus couvrira les années 2024 à 2027,
- de dire que si ce dispositif s'arrêtait l'association « La Ligue de l'Enseignement » ne serait pas fondée à demander une subvention à la Ville.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/165 – AFFAIRES SCOLAIRES – ÉCOLE INCLUSIVE – MISE EN OEUVRE DE LA LOI N°2024-475 DU 27 MAI 2024 – CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET L'ÉTAT AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conditions de mise en œuvre de la loi du 27 mai 2024,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/166 – RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION " PRÉVOYANCE " PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER ET FIXATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Ville de Vierzon et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher et d'autoriser la Maire à signer cette convention,

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1er janvier 2025 ;
- de dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 28 novembre 2023,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser la Maire ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec TERRITORIA MUTUELLE et/ou ALTERNATIVE COURTAGE.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.*

9 voix Pour par mandat : *M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

5 absents : *Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.*

**DEL24/122 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE SIS 18 RUE BERNARD DUMONT (PARCELLE CK 175)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement vacant (appartement n° 3) de l'immeuble sis 18 rue Bernard Dumont, à Vierzon (parcelle cadastrée section CK n° 175).

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/167 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé et de créer les postes comme défini,
- d'autoriser madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

#### **ADOPTÉ PAR :**

221 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX,(donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

### **DEL24/168 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2024 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

#### **Rapporteur : Wendelin KIM**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de :

- 1 450 € à l'association « Club Cycliste Vierzonnais » pour l'organisation du 65ème Paris-Chalette-Vierzon du samedi 21 septembre 2024,

- d'attribuer une subvention d'investissement de :

- 30 000 € à l'association « La Vierzonnaise » pour la mise en conformité des matériels de gymnastique, ce qui correspond à la deuxième tranche sur les quatre prévues, et dont le versement se fera sous réserve de la présentation de la facture justifiant la dépense,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes respectivement sur les crédits ouverts au budget primitif 2024, fonction 30, article 65748 et sous-fonction 024, article 20421 et opération 02D00397.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

#### **DEL24/169– VOEU SUR L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

##### **Rapporteur : Toufik DRIF**

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 prévoit la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridien. Cette loi vise à régler une situation épineuse qui date d'une décision du Conseil d'État de 2020 qui avait alors jugé qu'il ne revient pas à l'Éducation nationale de prendre en charge les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en dehors strict du temps scolaire.

Si cette loi résout en partie l'une des nombreuses difficultés rencontrées par les AESH et les enseignants pour accompagner les enfants porteurs de handicap, elle soulève la question des moyens affectés par l'Éducation nationale.

Pour que cette mesure soit efficace, il faut un recrutement massif et une revalorisation du métier d'AESH. Majoritairement féminin, il se caractérise par un salaire moyen inférieur à 800 euros, une majorité de CDD et des temps partiels subis.

Alors que les AESH sont les acteurs incontournables de l'école inclusive, la situation relevée lors de cette rentrée est préoccupante et se dégrade.

Pour nos 50 élèves vierzonnais en situation de handicap, seuls 9 enfants pourront disposer d'une AESH sur le temps méridien pour 36 enfants qui disposent d'une AESH sur le temps scolaire.

Cette situation engendre légitimement beaucoup de détresse et de colère de la part des familles, mais également de la part des équipes enseignantes.

La Municipalité de Vierzon interpelle le Gouvernement pour débloquer les moyens budgétaires indispensables aux académies pour leur permettre de recruter l'ensemble des postes AESH nécessaires pour couvrir les besoins des enfants porteurs de handicap.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAOUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

#### **DEL24/170 – SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – TEMPÊTE EN POLOGNE – SEPTEMBRE 2024**

##### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de témoigner notre solidarité en versant une aide de 1 000 €,
- de dire que cette aide doit être versée sur le compte suivant 09 1020 5226 0000 6102 0627 3827 avec la mention INONDATION 2024 Don, POWODZ 2024 DAROWIZNA.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. KIM,, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES,, Mme ROUX, Mme RUIVO M. SANSU Mme TAIRET, Mme CHANGEUX, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme MION), MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à Mme RUIVO) (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à M. DUPIN), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme SOCHARD (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

5 absents : Mme KAQUES, M.LHONNEUR, M.BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN.

Fait à VIERZON, le 27 septembre 2024,

La Maire,



Corinne OLLIVIER